



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 mars 2024

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-cinquième session

26 février–5 avril 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris  
le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par Il Cenacolo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[27 janvier 2024]

---

\* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



## **Violations des droits de l'Homme dans les camps de réfugiés de Tindouf**

Nous constatons avec préoccupation que les Sahraouis dans les camps de réfugiés de Tindouf, au sud-ouest de l'Algérie, sont pris au piège sous le bastion oppressif du Frente Polisario, un groupe qui dirige des camps civils, en violation totale du droit international et des conventions de Genève, avec la complicité et le soutien des autorités du pays hôte.

Il n'est pas difficile de corroborer et de prouver ces faits, car de nombreux mécanismes des Nations Unies et organisations internationales de défense des droits de l'homme ont exprimé et expriment encore leur préoccupation face à cette souffrance de longue date des Sahraouis dans les camps, qui a commencé depuis la création de ces camps.

France Libertés déclare dans un rapport détaillé sur les centres de détention secrets dans les camps « qu' Il existe plusieurs centres de détention et de torture, notamment la prison d'Errachid... A Errachid, la torture est pratiquée systématiquement, et où 2 à 3 détenus y sont enterrés chaque nuit ».

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a également exprimé ses vives préoccupations concernant le refus d'accès au système judiciaire du pays hôte pour les victimes sahraouies de violations graves des droits de l'homme perpétrées par le Frente Polisario dans les camps, déclarant que « Le Comité est préoccupé par la dévolution de facto de l'autorité au Front Polisario, en particulier de l'autorité juridictionnelle, car une telle situation est incompatible avec l'obligation de l'État partie de respecter et de garantir tous les droits du Pacte pour toutes les personnes se trouvant sur son territoire. »

Dans son rapport sur le conflit du Sahara occidental en octobre 2018, le Secrétaire général des Nations Unies a réitéré les mêmes préoccupations, ajoutant que « par conséquent, les victimes de violations des dispositions du Pacte dans les camps n'ont pas accès à un recours effectif devant les tribunaux de l'État partie ».

Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme dans les camps intitulé OFF THE RADAR, Human Rights Watch a fait valoir que « les recours internes vis-à-vis du pays d'accueil ne sont pas disponibles dans la mesure où les personnes vivant dans les camps de réfugiés sahraouis placés de facto sous l'autorité du Front Polisario ne peuvent pas interjeter appel devant les tribunaux du pays d'accueil. »

Human Rights Watch a de nouveau souligné que « quels que soient les arrangements pris par le pays hôte, il demeure responsable de toute violation du Polisario commise sur son territoire ».

Le Frente Polisario a transformé les camps de réfugiés de Tindouf en zone de non-droit et épice de toutes les formes d'activités illicites, et de crimes dans le cadre d'une tendance plus générale de violations systématiques commises contre une population dépourvue de ses droits et libertés fondamentaux, et jusqu'à présent, plusieurs dizaines de Sahraouis ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires de la part de l'armée du pays hôte qui a assiégé les camps. Et ces jeunes Sahraouis qui ont pu fuir les camps, se retrouvent dans les réseaux du terrorisme et du crime organisé dans la région du Sahel et du Sahara.

---

AFORES (AFRICAN FORUM FOR RESEARCH AND STUDIES IN HUMAN RIGHTS). AIPECT (African Institute for Peacebuilding and Conflict Transformation LSDDH (LA LIGUE DU SAHRA POUR LA DEMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME), une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.